



.....

Référence : 10-9283 - Annonce publiée le 19 janvier 2010 - BOAMP n° 12B, Annonce n° 177

Fournitures

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

Ville de Pessac, place de la Vème République B.P. 40096, à l'attention de M. le maire, F-33604 Pessac Cedex.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

VILLE DE PESSAC, service Marchés Publics Place de la Vème République B.P. 40096, à l'attention de Service Marchés Publics, F-33604 Pessac Cedex. Tél. : 05 57 02 20 76

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

VILLE DE PESSAC, service Marchés Publics Place de la Vème République B.P. 40096, F-33604 Pessac Cedex.

URL : <http://www.pessac.marco-web.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

VILLE DE PESSAC, service Marchés Publics Place de la Vème République B.P. 40096, F-33604 Pessac Cedex.

URL : <http://www.pessac.marco-web.fr>

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :*

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) *Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :*

fournitures scolaires pour les écoles de Pessac - ANNEES 2010/2011-2011/2012-2012/2013-2013/2014.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :*

Fournitures :

achat

Lieu principal de livraison : écoles élémentaires et maternelles, 33600 Pessac.

Code NUTS : FR612.

II.1.3) *L'avis implique :*

l'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) *Informations sur l'accord-cadre :*

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre. Durée en mois : 48.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre :
280 000,00 EUR.

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :*

fournitures scolaires pour les écoles de Pessac - ANNEES 2010/2011-2011/2012-2012/2013-2013/2014.

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*

39162110.

II.1.7) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :*

oui.

II.1.8) *Division en lots :*

non.

II.1.9) *Des variantes seront prises en considération :*

non.

II.2) *Quantité ou étendue du marché*

II.2.1) *Quantité ou étendue globale :* marché à bons de commande unique avec minimum et un opérateur économique. Le montant total des commandes du marché est défini comme suit : seuil minimum 70000,00 EUR (H.T.) Pour la période initiale. Ce montant sera identique pour les périodes de reconduction. Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter du 03/05/2010 jusqu'au 02/05/2011. Le marché est renouvelable pour 3 périodes de un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 02 mai 2014. Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du code des marchés publics.

II.2.2) *Options :*

oui.

Description de ces options : des avenants pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat.

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution :*

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) *Conditions relatives au contrat*

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés :* Garantie à première demande couvrant 100,000% du montant de l'avance.

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :*

Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français. Caractéristiques des prix : Prix unitaires. Modalités de variation des prix : Révision par ajustement. Une avance de 5,000% sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-F.C.S. Le délai global de paiement est de 35 jours. Modalités de financements : Autofinancement par le budget communal.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :* Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) *L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :*

oui.

Les prestations comportent les conditions d'exécution suivantes : Par délibération du Conseil municipal du 2 juin 2005, la ville de Pessac s'est engagée dans un Agenda 21 local pour mettre en oeuvre le développement durable sur

son territoire. Par cet acte, la Ville a affirmé sa volonté de promouvoir des modes de production et de consommation durables et s'est engagée dans une démarche d'achats responsables. Ainsi sont intégrées dans le présent cahier des charges des conditions particulières d'exécution environnementales : ces conditions concernent la fourniture de produits bénéficiant d'un ou des éco-labels NF environnement, "La Fleur", cycle nordique, fsc, pefc... Ou équivalents, et les conditions d'emballage et de livraison. Ces dispositions sont prises en compte dans les critères de jugement des offres.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justificatifs à produire : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

III.2.2) *Capacité économique et financière :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justificatifs à produire : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) *Capacité technique :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justificatifs à produire : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

III.2.4) *Marchés réservés :*

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *La prestation est réservée à une profession particulière :*

III.3.2) *Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :*

SECTION IV : **PROCEDURE**

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Critères : 1. valeur technique

Pondération : 30 %.

Critères : 2. prix

Pondération : 30 %.

Critères : 3. performances en matière de protection de l'environnement

Pondération : 20 %.

Critères : 4. délai de livraison

Pondération : 10 %.

Critères : 5. service après-vente

Pondération : 10 %.

IV.2.2) *Une enchère électronique sera effectuée :*

non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

2010AO01.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

non.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :*

Documents payants : non.

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

26 février 2010, à 15:00.

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

français.

IV.3.7) *Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :*

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Il s'agit d'un marché à caractère périodique :*

non.

VI.2) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*

non.

VI.3) *Autres informations :*

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC 4 (lettre de candidature) et DC 5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : garanties et capacités techniques et financières. Les offres doivent être transmises, au service marchés publics, sous pli cacheté portant les mentions "fournitures scolaires pour les écoles de pessac - années 2010-2011-2012-2013 - ne pas ouvrir", par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé. Horaires d'ouverture de l'hôtel de Ville : lundi de 13 h 30 à 19 h et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00. Conformément aux dispositions du code des marchés publics, l'ouverture des offres n'est pas publique. dématérialisation des procédures : l'organisme acheteur préconise la transmission des plis par voie électronique. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (Dce). Formats acceptés : PDF, Microsoft Office (version office 97 minimum), Open Office. Ils veilleront à utiliser des polices standards courants (Arial, Times New Roman) et à limiter la transmission des documents aux seuls documents demandés à l'article 5 du présent règlement de consultation.. Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1

(Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/>. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis et pourront faire l'objet d'une signature manuscrite. Cet avis est envoyé simultanément pour publication au JOUE et BOAMP. La date d'envoi indiquée sur le présent avis s'entend comme date d'envoi aux 2 publications.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 15 janvier 2010.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, F-33000 Bordeaux. Tél. : 05 56 99 38 00

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité inter-régional de règlement amiable des litiges, préfecture de la région Aquitaine, 4b esplanade Charles de Gaulle, F-33077 Bordeaux. Tél. : 05 56 90 65 30. Fax : 05 56 90 65 00

VI.4.2) *Introduction des recours*

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : se reporter aux dispositions de l'article L551-1 du code de justice administrative.

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*

VI.5) *Date d'envoi du présent avis :* 15 janvier 2010